

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE MARSEILLE

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) et le décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 institue les sites patrimoniaux remarquables en lieu et place des secteurs sauvegardés, des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

De même, ces textes modifient la composition des anciennes commissions locales de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et prévoit des dispositions transitoires pour les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine mis à l'étude avant la date d'entrée en vigueur de ladite loi.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu.

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville de Marseille (AVAP) initiée en 2014, s'est inscrite dans le cadre des dispositions transitoires de la loi LCAP. Elle a été créée par délibération du 28 juin 2018 du Conseil de la Métropole, et est devenue de fait le Site Patrimonial Remarquable de Marseille. Une nouvelle Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la Ville de Marseille a été créée par délibération n° URB 010-7113/19/CM du Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019.

Néanmoins, suite à l'élection des conseillers de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 28 juin 2020, il convient de renouveler les membres de cette commission.

La CLSPR est présidée par le Président de l'EPCI compétent en matière de document d'urbanisme, qui peut en déléguer la présidence.

Cette commission est composée de membres de droit et de membres nommés.

Les membres de droit sont :

- le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Préfet des Bouches-du-Rhône,
- le Maire de Marseille,
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- et un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) assiste avec voix consultative aux réunions de la commission.

Au titre des membres nommés, cette commission comporte un maximum de quinze membres désignés par l'autorité compétente après avis du Préfet.

Les membres nommés sont répartis par tiers entre :

- les élus locaux de la collectivité compétente,
- les personnes qualifiées,
- et les représentants d'associations ayant pour objet la protection, promotion ou mise en valeur du patrimoine.

Pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 15 Avril 2021

23

URBA 023-15/04/21 CM

■ Renouvellement des membres de la Commission du Site Patrimonial Remarquable de Marseille

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) et le décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 institue les sites patrimoniaux remarquables en lieu et place des secteurs sauvegardés, des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

De même, ces textes modifient la composition des anciennes commissions locales de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et prévoit des dispositions transitoires pour les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine mis à l'étude avant la date d'entrée en vigueur de ladite loi.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu sur le périmètre du Territoire Marseille Provence.

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville de Marseille (AVAP) initiée en 2014, s'est inscrite dans le cadre des dispositions transitoires de la loi LCAP. Elle a été créée par délibération du 28 juin 2018 du Conseil de la Métropole, et est devenue de fait le Site Patrimonial Remarquable de Marseille. Une nouvelle Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la Ville de Marseille a été créée par délibération n° URB 010-7113/19/CM du Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019.

Néanmoins, suite à l'élection des conseillers de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 28 juin 2020, il convient de renouveler les membres de cette commission.

La CLSPR est présidée par le Président de l'EPCI compétent en matière de document d'urbanisme, qui peut en déléguer la présidence.

Cette commission est composée de membres de droit et de membres nommés.

Les membres de droit sont :

- le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Préfet des Bouches-du-Rhône,
- le Maire de Marseille,
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- et un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) assiste avec voix consultative aux réunions de la commission.

Au titre des membres nommés, cette commission comporte un maximum de quinze membres désignés par l'autorité compétente après avis du Préfet.

Les membres nommés sont répartis par tiers entre :

- les élus locaux de la collectivité compétente,
- les personnes qualifiées,
- et les représentants d'associations ayant pour objet la protection, promotion ou mise en valeur du patrimoine.

Pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

Il est proposé la composition suivante :

- **Collège des élus :**

- **Titulaire** : Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Conseiller de la Métropole - Conseiller de Territoire Marseille Provence - Conseiller d'arrondissement des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements Marseille,

Suppléance : Romain BRUMENT - Conseiller de la Métropole - Conseiller de Territoire Marseille Provence - Conseiller d'arrondissement des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements Marseille.

Titulaire : Madame Sarah BOUALEM - Conseillère de la Métropole – Vice-présidente du conseil de Territoire Marseille Provence déléguée à la Promotion et au Développement du tourisme - Conseillère d'arrondissement des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements Marseille,

Suppléance : Sophie ARRIGHI - Conseillère de la Métropole - Conseillère de Territoire Marseille Provence - Conseillère d'arrondissement des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements Marseille.

- **Titulaire** : Madame Mathilde CHABOCHE - Conseillère de la Métropole - Conseillère de Territoire Marseille-Provence - Adjointe à la Maire de Marseille en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville – Conseillère d'arrondissement des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements de Marseille,

- **Suppléance** : Monsieur Jean-Marc COPPOLA - Conseiller de la Métropole - Conseiller de Territoire Marseille-Provence - Adjoint à la Maire de Marseille en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma - Conseiller d'arrondissement des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille.

- **Collège des associations :**

- **Titulaire** : Monsieur Jean-Marc CHANCEL - Architecte et Président de la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA,

Suppléance : Madame Raphaëlle SEGOND - Architecte et membre du conseil d'administration de la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA.

- **Titulaire** : Madame Marie-Ange RATER-CARBONEL - Déléguée Départementale de l'Association Vieilles Maisons Françaises,
Suppléance : Madame Chantal de BOVIS - Déléguée Départementale Adjointe de l'Association Vieilles Maisons Françaises.
- **Titulaire** : Monsieur Georges AILLAUD, Président de l'association Comité du Vieux Marseille,
Suppléant : Monsieur Georges MERLIER, Administrateur de l'association Comité du Vieux Marseille.

• **Collège des personnes qualifiées :**

- **Titulaire** : Monsieur Corrado De GIULI MORGHEN - Architecte du Patrimoine, Association des Architectes du Patrimoine,
Suppléance : Madame Céline GIRARD - Architecte du Patrimoine, Association des Architectes du Patrimoine.
- **Titulaire** : Monsieur Fabrice DENISE - Conservateur en Chef du Patrimoine et Directeur du Musée d'Histoire de Marseille,
Suppléance : Madame Catherine DUBREUIL - Conseillère culturelle en charge de la valorisation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Marseille.
- **Titulaire** : Monsieur Philippe NEMBI – Entrepreneur - Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône,
Suppléance : Monsieur Olivier BIZOT – Entrepreneur - Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône.

La CLSPR est consultée lors de l'élaboration, la révision ou la modification du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (et, le cas échéant, du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur). Une fois qu'il est adopté, elle assure le suivi du document de gestion choisi.

Elle peut aussi proposer sa révision ou sa modification.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code du Patrimoine ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- La loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 sur la Simplification de la vie des entreprises (SVE) et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives ;
- La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) ;

- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux ;
- La délibération URB003-4162/18/CM du 28 juin 2018 relative à la création de l'Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville de Marseille ;
- La délibération URB 010-7113/19/CM du 24 octobre 2019 instituant la CLSPR de la Ville de Marseille et mentionnant sa composition ;
- La délibération cadre n° FBPA 053-9155/20/CM du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille-Provence ;
- L'avis du Préfet sur la composition de la CLSPR ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 avril 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de renouveler la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la Ville de Marseille sur le périmètre du SPR existant.

Délibère

Article 1 :

Est renouvelée la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Marseille.

Article 2 :

Sont désignés comme membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Marseille :

• **Collège des élus :**

- **Titulaire** : Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Conseiller de la Métropole - Conseiller de Territoire Marseille Provence - Conseiller d'arrondissement des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements Marseille,
Suppléance : Romain BRUMENT - Conseiller de la Métropole - Conseiller de Territoire Marseille Provence - Conseiller d'arrondissement des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements Marseille.
- Titulaire** : Madame Sarah BOUALEM - Conseillère de la Métropole – Vice-présidente du conseil de Territoire Marseille Provence déléguée à la Promotion et au Développement du tourisme - Conseillère d'arrondissement des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements Marseille,
Suppléance : Sophie ARRIGHI - Conseillère de la Métropole - Conseillère de Territoire Marseille Provence - Conseillère d'arrondissement des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements Marseille.
- **Titulaire** : Madame Mathilde CHABOCHE - Conseillère de la Métropole - Conseillère de Territoire Marseille-Provence - Adjointe à la Maire de Marseille en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville – Conseillère d'arrondissement des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements de Marseille,

- **Suppléance** : Monsieur Jean-Marc COPPOLA - Conseiller de la Métropole - Conseiller de Territoire Marseille-Provence - Adjoint à la Maire de Marseille en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma - Conseiller d'arrondissement des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille.

- **Collège des associations :**

- **Titulaire** : Monsieur Jean-Marc CHANCEL - Architecte et Président de la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA,
Suppléance : Madame Raphaëlle SEGOND - Architecte et membre du conseil d'administration de la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA.
- **Titulaire** : Madame Marie-Ange RATER-CARBONEL - Déléguée Départementale de l'Association Vieilles Maisons Françaises,
Suppléance : Madame Chantal de BOVIS - Déléguée Départementale Adjointe de l'Association Vieilles Maisons Françaises.
- **Titulaire** : Monsieur Georges AILLAUD, Président de l'association Comité du Vieux Marseille,
Suppléant : Monsieur Georges MERLIER, Administrateur de l'association Comité du Vieux Marseille.

- **Collège des personnes qualifiées :**

- **Titulaire** : Monsieur Corrado De GIULI MORGHEN - Architecte du Patrimoine, Association des Architectes du Patrimoine,
Suppléance : Madame Céline GIRARD - Architecte du Patrimoine, Association des Architectes du Patrimoine.
- **Titulaire** : Monsieur Fabrice DENISE - Conservateur en Chef du Patrimoine et Directeur du Musée d'Histoire de Marseille,
Suppléance : Madame Catherine DUBREUIL - Conseillère culturelle en charge de la valorisation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Marseille.
- **Titulaire** : Monsieur Philippe NEMBI – Entrepreneur - Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône,
Suppléance : Monsieur Olivier BIZOT – Entrepreneur - Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT